



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **lundi le 14 septembre 2015, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Daniel Fréchette, Steve Nadeau, Marilyn Matheson, Martin Jones et Delmar Fisher, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Alain Villemure est absent.

Le directeur général, monsieur Yvan Fortin, et son adjointe, madame Karen Blouin, sont présents.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2015.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 14 septembre 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2015
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. 5.1 Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
 - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Entente d'entraide automatique avec le canton d'Hampden
 - 8.3 Évaluation hydrogéologique sur les puits municipaux
 - 8.4 Répartition des coûts du projet de rénovation du centre communautaire
 - 8.5 Renouvellement d'adhésion aux Amis du chemin des Cantons
 - 8.6 Don au Foyer St Paul de Bury Inc
9. Législation
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

2015-09-096



No de résolution
ou annotation

Lundi, le 5 octobre 2015, à 19 h 30, au Centre Communautaire
Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière
du 3 août 2015, tel que déposé.

ADOPTÉ

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Un citoyen s'est présenté devant le conseil avec quelques
questions concernant :

- Retour sur la question de la pépinière que le citoyen dit avoir observée sur
le bord de la route 108 en juin.
- L'existence d'un registre au garage pour noter les sorties de la
machinerie
- L'absence d'une présentation publique du rapport financier 2014 par le
vérificateur

5. Dépôt de la correspondance du mois

Le directeur général fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la
correspondance déposée en comité plénier du Conseil

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration/Sécurité publique
- 7.2 Loisirs, sport et culture
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-
2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de
suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors
d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des
dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le
paiement des factures correspondantes totalisant une somme de
65 397,24 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 08-2015 et considéré comme
faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2015-09-097

2015-09-098



2015-09-099
No de résolution
ou annotation

8.2 Entente d'entraide automatique avec le canton d'Hampden

ATTENDU QUE la municipalité de Bury et le Canton d'Hampden désirent partager leurs service d'incendie et conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection automatique contre l'incendie et pour les mesures d'urgences ;

ATTENDU QUE les articles 569 et suivant du Code Municipal permettent aux deux municipalités de conclure une entente relative à ce plan;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter le contenu du protocole d'entraide automatique pour la protection contre les incendies et pour les mesures d'urgences et d'autoriser le maire, monsieur Walter Dougherty, et le directeur général, monsieur Yvan Fortin, à signer ladite entente.

ADOPTÉ

8.3 Évaluation hydrogéologique sur les puits municipaux

ATTENDU QUE la municipalité ne peut utiliser la sablière située dans l'aire d'alimentation potentielle déterminé par l'étude du 9 juillet 2004 effectuée par la firme NOVA AQUA;

ATTENDU QUE des gains budgétaires important pourraient être envisagés si la municipalité pouvait poursuivre l'exploitation de cette sablière qui éventuellement comblerait les besoins en sable et gravier pour certaines activités municipales, entre autre, l'approvisionnement en sable pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandé à une firme pour faire l'évaluation hydrogéologique de l'impact appréhendée sur les puits municipaux en lien avec l'exploration de cette sablière

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter la proposition de coûts et du programme de travail présentée par Envir'eau puits au montant de 15 437,50 \$, plus taxes, afin de réaliser l'évaluation hydrogéologique de l'impact sur les puits municipaux afin d'avoir un portrait hydrogéologique le plus précis possible par la réalisation de sondages stratigraphiques dans la sablière et pour réévaluer l'aire d'alimentation afin de voir s'il y a possibilité ou non d'exploiter la sablière de la municipalité.

QUE cette somme soit affectée au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 dont la municipalité peut utiliser, pour la réalisation de travaux admissibles dans les priorités de son choix, l'équivalent de 20% de son enveloppe allouée de 708 127,00 \$ sur cinq (5) ans.

ADOPTÉ

8.4 Répartition des coûts du projet de rénovation du centre communautaire

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé en 2015 avec la contribution financière de Développement économique Canada en vertu de l'Initiative d'investissement local (PDEQ-IIL) le projet de rénovation du centre communautaire manège militaire lequel est complété à ce jour.

2015-09-101



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE sur un projet total de 194 369,62 \$ il y a lieu de soustraire le montant de la subvention de 89 732,00 \$ et qu'ainsi il reste un solde de 104 637,82 \$ à être absorbé par la municipalité à même ses propres fonds;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU à l'unanimité de puiser à même les fons réservés de la municipalité au 31 décembre 2014 la somme de 76 297,00\$ provenant du solde restant non utilisé du règlement d'emprunt 327-2008. L'emprunt dudit règlement est à ce jour complètement payé et le montant non utilisé est disponible dans le compte bancaire de la municipalité.

D'autoriser le remboursement du 28 340,82 \$ restant en appropriant cette somme à même le surplus accumulé de la municipalité au 31 décembre 2014.

ADOPTÉ

8.5 Renouvellement d'adhésion aux Amis du chemin des Cantons

2015-09-102

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la municipalité aux Amis du Chemin des Cantons arrive à échéance le 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel d'adhésion est de 200 \$ et le contrat est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'en renouvelant son adhésion aux Amis du Chemin des Cantons, le club de Golf Pen-Y-Bryn bénéficierait de la visibilité offerte par le Chemin des Cantons par le biais d'une variété d'outils promotionnels;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Bury renouvelle son adhésion aux Amis du Chemin des Cantons et autorise un montant annuel de 200 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

8.6 Don au Foyer St Paul de Bury Inc

2015-09-103

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part du Foyer St-Paul de Bury Inc, une lettre demandant une contribution financière à leur campagne de financement 2015;

ATTENDU QUE le foyer est un organisme à but non-lucratif et que les fonds amassés serviront à soutenir les opérations quotidiennes et à réaliser des projets spéciaux tels que mentionné dans la lettre de campagne;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU a l'unanimité de faire un don de 50 \$ à la campagne de financement 2015 du Foyer St-Paul de Bury Inc.

ADOPTÉ

9. Législation



No de résolution
ou annotation

Sans objet

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

- 8.2 sur l'OJ à savoir s'il y a un avantage à la municipalité d'avoir une entente avec le canton d'Hampden
- 8.3 sur l'OJ à savoir si l'étude est déjà faite
- L'item 77 et 85 sur la liste des comptes du mois.

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h20

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi le 5 octobre 2015, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions 2015-09-098, 2015-09-100, 2015-09-101, 2015-09-102 et 2015-09-103.

Signé ce 16 septembre 2015,

Yvan Fortin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty
Maire

2015-09-104